



QUINZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation

Rapport oral de la présidente du groupe de travail, M^{me} Azevêdo, déléguée gouvernementale du Brésil

1. Le Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation s'est réuni le 22 mars 2010 sous la présidence de M^{me} Azevêdo (gouvernement, Brésil). Les vice-présidents étaient M. Funes de Rioja (employeur) et M. Trotman (travailleur).
2. Le groupe de travail était saisi d'un document ¹ intitulé «De la reprise à la croissance et au développement durables: L'apport du Pacte mondial pour l'emploi».
3. Le groupe de travail a bénéficié des exposés détaillés et très instructifs de M. Compton Bourne, président de la Banque de développement des Caraïbes (CARIBANK), et de M^{me} Helen Clark, administratrice du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Leurs exposés ont mis en lumière un certain nombre d'aspects essentiels pour l'OIT dans sa collaboration avec les institutions internationales de financement du développement. Cette collaboration est particulièrement importante pour favoriser la sortie de la crise mondiale et trouver les ressources nécessaires à la mise en œuvre du Pacte mondial pour l'emploi. Le texte des exposés pourra être consulté sur le site Web du BIT. Un rapport complet sera préparé et mis à disposition après la réunion du Conseil d'administration. Dans le présent rapport sommaire, je m'attacherai à faire ressortir les points de convergence que les exposés et la discussion tripartite qui a suivi ont, me semble-t-il, fait apparaître, afin de faciliter le débat sur les prochaines mesures que le BIT devrait envisager pour donner suite au Pacte mondial pour l'emploi.
4. Les exposés et la réponse de M. Bourne et de M^{me} Clark ont été très appréciés par le groupe de travail. Les deux orateurs invités ont exprimé leur soutien au Pacte mondial pour l'emploi, qu'ils ont jugé extrêmement utile pour aider tant les pays en développement que les pays développés dans leurs efforts pour accélérer la reprise, créer des emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité et réduire la pauvreté. L'un et l'autre ont exprimé leur souhait de renforcer à l'avenir la collaboration avec l'OIT afin d'œuvrer à une reprise à forte intensité d'emploi qui favorise l'économie réelle. M. Bourne a proposé que le BIT et CARIBANK organisent conjointement une conférence dans le but de permettre aux partenaires pour le développement des Caraïbes d'examiner les moyens de promouvoir le

¹ Document GB.307/WP/SDG/1.

Pacte mondial pour l'emploi dans cette région. M^{me} Clark a elle aussi envisagé un rapprochement entre le BIT et le PNUD qui s'articulerait autour du Pacte mondial pour l'emploi, notamment pour appuyer les cadres de développement nationaux.

Impact de la crise et forme de la reprise

5. La crise économique mondiale, qui s'est déclenchée dans les secteurs financiers d'un petit nombre d'économies avancées, a contaminé les pays en développement en réduisant les échanges commerciaux, l'investissement étranger direct, les flux de capitaux étrangers et les envois de fonds des travailleurs migrants. Certains signes attestent une reprise de la production, mais la tendance est fragile, et les perspectives économiques varient considérablement d'une région à l'autre et d'un pays à l'autre. Dans de nombreux pays en développement, les répercussions de la crise mondiale sont marquées: baisses de production non négligeables, raréfaction des possibilités d'emploi décent, extension de la pauvreté, diminution des revenus, à quoi s'ajoute la multiplication des formes de travail précaires. La crise compromet gravement la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015, et il est donc d'autant plus impératif de prêter attention aux plus vulnérables et de prendre des mesures contre la précarité de l'emploi.
6. Le début de reprise économique observé dans la plupart des pays avancés et à revenu intermédiaire est pour l'essentiel la conséquence des importantes mesures de relance budgétaire et des politiques monétaires de soutien. La plupart des gouvernements ont élaboré des stratégies de désengagement de ces mesures. Il faut veiller à ne pas engager ces stratégies de façon prématurée, afin de ne pas risquer de compromettre la reprise et d'éviter tout accroissement inutile des déficits publics et de l'endettement. Il faudra par ailleurs s'employer à rétablir la régulation des marchés financiers, à revoir les politiques fiscales et à réduire les déséquilibres mondiaux pour empêcher qu'une telle crise ne se reproduise à l'échelle mondiale.

Financer la reprise accélérée de l'emploi et du développement

7. Les gouvernements de nombreux pays en développement souhaitent fonder la reprise du développement sur des politiques économiques anticycliques. Ces politiques reprendraient beaucoup d'éléments préconisés dans le Pacte mondial pour l'emploi: accroissement des dépenses publiques dans les infrastructures et le capital humain, appui au secteur privé et aux entreprises durables, politiques de création d'emplois et maintien dans l'emploi, stratégies de croissance fondées sur le revenu, et notamment élargissement du socle de protection sociale. Certains pays en développement sont parvenus à appliquer avec succès certains aspects de ces politiques.
8. Toutefois, beaucoup de pays en développement n'ont pas la marge de manœuvre budgétaire et politique requise pour une mise en œuvre rapide et systématique de ces politiques. La récession a amputé leurs recettes fiscales, et les difficultés d'accès aux marchés internationaux des capitaux restreignent leur capacité à financer à long terme leur déficit budgétaire. La Banque mondiale estime que les pays en développement auront besoin en 2010 d'un volume supplémentaire de ressources financières internationales de 1,1 billion de dollars E.-U.
9. De nombreux pays en développement se sont par conséquent tournés vers les institutions financières internationales et les banques de développement multilatérales pour assurer le financement des services et activités essentiels. Des engagements ont été pris, notamment par les membres du G20, en vue de faciliter l'accès des pays en développement aux

ressources internationales. D'importantes initiatives ont été prises pour accroître les réserves des institutions financières internationales et de certaines banques de développement multilatérales. Les ressources internationales actuellement disponibles sont toutefois loin de pouvoir répondre à la demande des pays en développement, et il serait de ce fait éminemment souhaitable de continuer de renforcer les fonds propres des banques de développement multilatérales.

10. Vu la fragilité de la reprise de l'économie mondiale et le fait que le redressement du marché du travail ne suivra que tardivement la reprise de l'activité économique, il faudrait sensiblement accroître le volume de ressources financières internationales mobilisées en faveur des pays en développement en mettant particulièrement l'accent sur le financement d'activités se situant dans la ligne du Pacte mondial pour l'emploi. Ce serait bénéfique pour l'emploi, les revenus, la qualité des emplois et l'égalité entre hommes et femmes.

Renforcer la coopération entre l'OIT et le PNUD

11. La récente décision du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP d'intégrer le Pacte mondial pour l'emploi dans les activités opérationnelles du PNUD devrait permettre de mettre davantage de ressources à la disposition des pays en développement pour les politiques du travail et les politiques sociales préconisées dans le Pacte. Cette décision permettra en outre de renforcer la coopération et les synergies entre l'OIT et le PNUD. La mise en œuvre de l'Agenda du travail décent est un moyen particulièrement efficace d'accélérer la réalisation de l'ensemble des objectifs du Millénaire pour le développement. Malgré les récents revers imputables à la récession mondiale, il pourrait encore être possible d'atteindre ces objectifs d'ici à 2015, pour autant que se mobilise une véritable volonté politique et qu'il soit procédé aux affectations de ressources nécessaires. Le Pacte mondial pour l'emploi et l'Agenda du travail décent offrent un cadre adéquat pour la réalisation des OMD.
12. L'OIT et le PNUD pourraient renforcer leur collaboration dans les domaines suivants:
 - activités destinées à promouvoir la création d'emplois et de revenus et à favoriser la réinsertion dans les pays sortant d'un conflit;
 - prise en compte du changement climatique par la création d'emplois verts (adaptation et atténuation);
 - élargissement de la base de données et connaissances empiriques concernant l'impact sur l'emploi des divers programmes et politiques;
 - approfondissement des travaux conjoints sur la promotion du socle de protection sociale au niveau mondial, notamment par le biais des initiatives par pays.

Favoriser l'engagement tripartite en faveur de la planification du développement

13. Les banques de développement multilatérales et le PNUD ont été invités à examiner les possibilités de renforcer leur collaboration avec les organisations d'employeurs et les syndicats. Dans ce contexte, il incombe à l'OIT de veiller à ce que les autres organisations internationales puissent apprécier le rôle des partenaires sociaux et du tripartisme et tenir compte de tout ce qu'ils peuvent apporter au développement économique et au progrès social.

Genève, le 23 mars 2010.